

CH-1211 Genève 20, Mission suisse ONUG

Madame Gaukhar KASHAGANOVA Chemin Ami-Argand 72 1290 Versoix

Référence : 842-05-01-01 (ONU) – eim Genève. le 1<sup>er</sup> mai 2025

\*\*\*\* Unofficial English translation: see verso \*\*\*\*

Votre accès au marché suisse du travail

Madame,

Vous avez sollicité l'établissement d'une attestation afin de bénéficier de l'accès facilité au marché du travail suisse par le biais du permis « Ci ». Vous trouverez, ci-joint, l'attestation demandée.

Ce document **ne constitue pas une autorisation de travail**. Il atteste que vous n'êtes pas soumise au contingentement de la main-d'œuvre étrangère, ni aux prescriptions relatives au marché du travail. Vous pourrez obtenir, le moment venu et auprès des autorités cantonales compétentes de votre lieu de domicile, la **délivrance d'un permis Ci**. Je vous invite à entamer les démarches en ce sens dès que vous aurez un contrat de travail, reçu une proposition de contrat ou lorsque vous êtes prête à exercer une activité indépendante. Pour de plus amples informations, et notamment les liens vers les procédures cantonales en place, je vous réfère au site Internet de la Mission suisse<sup>1</sup>.

En vous souhaitant plein succès dans vos recherches et future activité, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Représentant permanent de la Suisse p.o. Division Etat hôte, Section des Affaires juridiques et protocolaires Service Séjour et statuts

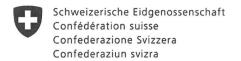
Florence Zemp Cheffe de service

Annexe: mentionnée

<sup>1</sup> Notice informative :



Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève Rue de Varembé 9-11, case postale 194, 1211 Genève 20 Tél. 058 482 24 24, Fax 058 482 24 37 geneve.oi@eda.admin.ch



Unofficial English translation

## Your access to the Swiss labour market

Dear Madam, dear Sir,

You have requested an attestation in order to benefit from facilitated access to the Swiss labour market through the "Ci" permit. Please find enclosed the required attestation.

This document **does not constitute a work permit**. It certifies that you are not subject to foreign labour quotas nor to labour market regulations. You can obtain from the cantonal authorities of your place of residence, when the time comes, the **issuance of a Ci permit**. I invite you to take the necessary steps in this regard as soon as you have an employment contract, an offer of employment or when you are ready to engage in an independent activity. For further information, including links to the cantonal procedures in place, I kindly refer you to the Swiss Mission website<sup>2</sup>.

I wish you success in your job search and in your future activities.

Yours sincerely,

Permanent Representative of Switzerland p.o. Host State Division, Legal and Protocol Affairs Section Residence and Status Service

Florence Zemp Head of Service

Enclosure: mentioned

<sup>2</sup> Information notice :





## Attestation relative à l'octroi d'une autorisation de séjour avec activité lucrative "permis Ci"

Le titulaire de cette attestation, détenteur d'une carte de légitimation du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ou d'un permis Ci,

Mme, M,: KASHAGANOVA Gaukhar

Né(e) le : 26.12.1981

Nationalité: Kazakhstan

Carte DFAE no: G 893971

valable du: 13.03.2025

au: 31.03.2027

Peut, selon la procédure mentionnée ci-dessous, exercer, à plein temps ou à temps partiel, une activité salariée ou une activité indépendante sans être soumis aux mesures de limitations de la main-d'œuvre étrangère.

Il n'est pas assujetti au contingentement, à la priorité dans le recrutement ainsi qu'aux prescriptions relatives au marché du travail, à savoir le principe de la priorité des travailleurs résidants et le contrôle préalable des conditions de rémunérations et de travail.

- 1. Le titulaire de la présente attestation obtiendra automatiquement et sans délai de l'autorité soussignée, sans autre formalité que la présentation de sa part d'un contrat de travail ou d'une proposition de contrat, un livret pour étranger Ci contenant l'autorisation de séjour avec activité lucrative (permis Ci).
- 2. Le titulaire de la présente attestation qui entend exercer une activité indépendante obtiendra automatiquement et sans délai de l'autorité soussignée, sans autre formalité qu'une simple déclaration écrite de sa part, un livret pour étrangers Ci contenant l'autorisation de séjour avec activité lucrative. Cette autorisation lui permettra de requérir des autorités compétentes les autorisations de la police du commerce et de la police sanitaire ou toute autre autorisation l'habilitant à exercer la profession ou l'activité en question.
- 3. En cas de changement d'employeur ou de profession, le travailleur salarié ou indépendant en informera au préalable l'autorité de police des étrangers du canton de résidence, qui lui délivrera un nouveau permis Ci. Toute demande doit être formulée dans les 14 jours suivant les faits.
- 4. Dans le cas d'une activité dépendante, le titulaire pourra commencer à travailler immédiatement après avoir effectué la démarche nécessaire pour obtenir le permis Ci auprès de l'autorité cantonale de police des étrangers compétente.
- 5. Le permis Ci est valable sur tout le territoire du canton qui l'a émis. Pour les ressortissants de l'UE/AELE, le permis Ci est valable sur tout le territoire suisse.

6. La présente attestation n'est valable qu'accompagnée de la carte de légitimation correspondante ou d'un livret pour étrangers Ci en cours de validité.

Signature CASCEO, de l'OCPM)

(Date et timbre du DFAE)

Genève, le 1er mai 2025